

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 mars 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 mars 2022, s'est réuni le **24 mars 2022**, à 18 heures, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Lucile BOICHOT-Jean-philippe PERIES (arrivée 19h20)  
ARZON : Roland TABART  
BADEN : Patrick EVENO  
BRANDIVY : Pascal HERISSON  
COLPO : Freddy JAHIER  
ELVEN : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE  
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR  
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)  
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI  
LE BONO : Yves DREVES  
LE HEZO : Guy DERBOIS  
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET  
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE  
MEUCON : Pierrick MESSAGER  
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE  
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE  
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE  
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON  
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC  
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC  
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT  
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI  
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT  
TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

### Ont donné pouvoir :

ARRADON : Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT  
ARRADON : Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET jusqu'à son arrivée à 19h20  
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR  
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h10  
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE  
PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE  
PLESCOP : Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE  
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM  
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
SENE : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220324-220324\_DE19-DE

**SURZUR** : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Vincent ROSSI  
**VANNES** : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT  
**VANNES** : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christine PENHOUE  
**VANNES** : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été excusés :

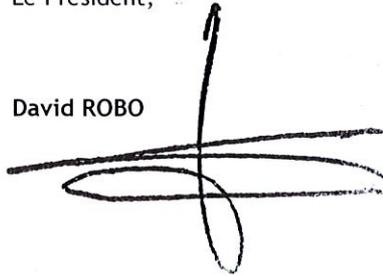
**BADEN** : Anita ALLAIN-LE PORT

Ont été représentés :

**TREDION** : Jean-Pierre RIVOAL a été représenté par Jean-Michel CHOQUET

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the printed name 'David ROBO'.

-19-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022**

**MARCHES PUBLICS**

**COMMUNE DE VANNES  
AMENAGEMENT DES RESEAUX DE LA RUE REYNIER, DE LA RUE ROHAN ET AU SEIN  
DE L'OPERATION IMMOBILIERE**

**MARCHE N° 2022.016**

**ATTRIBUTION**

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 26 janvier dernier, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la réalisation de travaux d'aménagement des réseaux de la rue Reynier, de la rue de Rohan et au sien de l'opération immobilière sur la commune de Vannes.

Le marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle définies comme suit :

- Tranche ferme : travaux AEP, EU et EP rue Reynier et travaux EP et EU en servitude chez VGH
- Tranche optionnelle : travaux AEP rue de Rohan

Seule la tranche ferme sera affermie à la notification du marché. La tranche optionnelle pourra être affermie dans un délai de 24 mois à compter du début d'exécution de la tranche ferme.

A l'issue de la consultation, un seul pli a été réceptionné dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, il vous est proposé d'attribuer le marché à la société SOGEA OUEST TP pour un montant se décomposant comme suit :

- Tranche ferme : 187 364,70 € HT
- Tranche optionnelle : 60 572,00 € HT

Il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise SOGEA OUEST TP ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**